



Objectifs 2005

des départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale

selon l'art. 51 de la loi du 21 mars 1997
sur l'organisation du gouvernement
et de l'administration

(décision du Conseil fédéral du 17 novembre 2004)

Table de matières

Introduction	1
Objectifs 2005 des départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale	
Chancellerie fédérale	2
Département des affaires étrangères	4
Département de l'intérieur	7
Département de justice et police	15
Département de la défense, de la protection de la population et des sports	18
Département des finances	23
Département de l'économie	26
Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication	33
Annexes	
1 Les Objectifs 2005 du Conseil fédéral: vue d'ensemble	36
2 Objets parlementaires planifiés pour 2005	39

Introduction

Conformément à l'art. 51 de la LOGA, les départements planifient leurs activités dans le cadre de la planification générale du Conseil fédéral (programme de la législature, objectifs annuels). La Chancellerie fédérale assiste le gouvernement dans cette tâche de coordination et de planification (cf. art. 30 et 32 LOGA).

La planification annuelle des départements ne comprend pas uniquement leurs propres objectifs; elle doit intégrer les objectifs annuels du Conseil fédéral. Les départements sont toutefois responsables de leurs objectifs. Ils ont tout loisir de préciser – et surtout de concrétiser – les objectifs du Conseil fédéral, qui forment simplement un cadre, ou de les reprendre tels quels. De même, ils sont censés étoffer la liste des objectifs annuels du Conseil fédéral, en lui ajoutant notamment des objets relevant de leur compétence.

Cette adéquation sur le fond ressort de la présentation des objectifs. Pour faciliter la communication aux niveaux gouvernemental et départemental, nous avons adopté une présentation uniforme et synoptique des objectifs des départements et des mesures prévues pour les réaliser, ce qui permet d'avoir rapidement une vue d'ensemble des activités planifiées.

Les objectifs 2005 des départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale formeront la base du Rapport du Conseil fédéral sur les points essentiels de la gestion de l'administration en 2005 (Rapport de gestion, volume II), que le Conseil fédéral approuvera au printemps 2006.

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2005

Chancellerie fédérale

Objectifs pour 2005	Mesures à prendre en 2005 <small>*cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2005</small>
Objectif 1 Achèvement du projet «Agir en situation extraordinaire»	<ul style="list-style-type: none">- L'exercice de conduite de la Confédération 2005 est mené avec succès- Les décisions du Conseil fédéral relatives à l'information en situation de crise sont mises en œuvre et la nouvelle organisation est opérationnelle- L'état-major du Conseil fédéral est fonctionnel
Objectif 2 Vote électronique: autorisation et évaluation des essais pilotes	<ul style="list-style-type: none">- Dans le cadre des essais pilotes de vote électronique, le Conseil fédéral a examiné les demandes des cantons de Genève, de Neuchâtel et de Zurich d'ici à fin octobre et – à condition que les exigences de la législation fédérale sur les droits politiques soient remplies - y a donné suite*- Les essais pilotes dans les cantons ont fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation scientifiques- D'ici à décembre 2005, le projet d'un rapport d'évaluation provisoire sur la faisabilité du vote électronique est transmis au groupe de travail comprenant des représentants des cantons et des communes
Objectif 3 Conception et mise en chantier de la réforme de l'administration	<ul style="list-style-type: none">- Les questions d'organisation sont réglées- Un premier module est terminé- Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur la conception de la réforme de l'administration et l'a transmis au Parlement*
Objectif 4 Réforme des droits populaires: mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">- La procédure de consultation sur l'avant-projet de mise en œuvre de la réforme des droits populaires est terminée et ses résultats

	<p>sont évalués</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le message et les projets de loi relatifs à une modification de la législation fédérale sur les droits politiques sont approuvés par le Conseil fédéral*
Objectif 5	
Mise en œuvre de l'identité visuelle uniforme de la Confédération	<ul style="list-style-type: none"> – Les départements et les offices ont reçu, d'ici au 1er mars 2005, les bases nécessaires à la mise en œuvre du logo uniforme – Le groupe de travail interdépartemental a assumé, d'ici à la même date, la surveillance de l'introduction, de la mise en œuvre et de l'application du nouveau logo de la Confédération – Les directives régissant la désignation et les sigles des unités organisationnelles de la Confédération sont élaborées et approuvées d'ici juin 2005
Objectif 6	
Initiative populaire "Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale"	<ul style="list-style-type: none"> – Le message est approuvé par le Conseil fédéral*

OBJECTIFS DE L'ANNÉE 2005

Département des affaires étrangères

Objectifs 2005	Mesures 2005 <small>*cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2005</small>
Objectif 1	
Consolidation des accords entre la Suisse et l'UE	– Les accords bilatéraux II et le protocole additionnel à l'accord sur la libre circulation des personnes ont été ratifiés*
Objectif 2	
Poursuite de l'action coordonnée de la Suisse dans la région prioritaire Europe du Sud-Est	– La stratégie de la politique extérieure de la Suisse pour l'Europe du Sud-Est continue d'être déployée – L'engagement de la Suisse dans le cadre du Pacte de stabilité a été poursuivi – La Suisse a participé à la discussion sur le statut à venir du Kosovo – La mise en œuvre de l'accord d'Ohrid en Macédoine a été accompagnée avec la poursuite du processus de Mavrovo
Objectif 3	
Poursuite de l'engagement coordonné de la Suisse dans le Bassin Méditerranéen	– Les possibilités d'une intensification de la coopération entre la Suisse et le Bassin Méditerranéen de même que les ressources nécessaires à cet effet ont été analysées et font l'objet d'un agenda pour le renforcement de l'action et de la défense des intérêts suisses dans cette région
Objectif 4	
Participation aux efforts de stabilisation en Afrique	– La Suisse a participé aux efforts de stabilisation et fournit une assistance humanitaire dans les pays en crise à la mesure de ses moyens
Objectif 5	
Poursuite de l'intensification sélective de l'engagement de la Suisse au sein de	– Les conditions d'une participation intensifiée de la Suisse aux opérations de maintien de la

<p>I'ONU</p>	<p>paix de l'ONU ont été définies</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les positions suisses ont été préparées en vue du sommet « Millénaire + 5 » organisé dans le cadre de la 60^e session de l'Assemblée générale de l'ONU - Un plan d'action assorti de priorités, d'objectifs spécifiques et de nouveaux instruments de financement visant à une meilleure réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement a été adopté par le Conseil fédéral après le sommet du « Millénaire + 5 » - Les négociations d'insertion dans le système de roulement du groupe Europe occidentale et autres États pour le Conseil économique et social (ECOSOC) sont terminées
<p>Objectif 6</p>	
<p>Promotion de la Genève internationale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le message concernant l'octroi d'un prêt à la Fondation des Immeubles pour les Organisations Internationales (FIPOI) en vue de la construction à Genève d'un bâtiment destiné à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est adopté par le Conseil fédéral* - Le message concernant l'octroi d'un prêt à la Fondation des Immeubles pour les Organisations Internationales (FIPOI) en vue de la construction à Gland (VD) d'un bâtiment destiné à l'Union mondiale pour la nature (UICN) est adopté par le Conseil fédéral* - Le message concernant l'octroi d'une aide financière à la Fondation Musée International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (MICR) de Genève pour la période 2006-2009 est adopté par le Conseil fédéral*
<p>Objectif 7</p>	
<p>Promotion de la paix dans la politique extérieure de la Suisse</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La première résolution suisse est lancée à la Commission des droits de l'homme des Nations unies à propos de la justice de transition
<p>Objectif 8</p>	
<p>Approfondissement de la protection des droits de l'homme</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le message concernant le protocole facultatif à la convention de 1979 sur l'élimination de

	<p>toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) a été adopté par le Conseil fédéral</p> <ul style="list-style-type: none"> - La procédure de consultation concernant le premier protocole additionnel à la convention de 1950 du Conseil de l'Europe sur les droits de l'homme (CEDH) est terminée
Objectif 9	
Adhésion de la Suisse au traité « ciel ouvert »	<ul style="list-style-type: none"> - Le message concernant l'adhésion de la Suisse au traité « ciel ouvert » a été adopté par le Conseil fédéral
Objectif 10	
Définition de la position de la Suisse sur l'offre de « biens publics mondiaux »	<ul style="list-style-type: none"> - La position de la Suisse sur le rapport du Groupe de travail international sur les biens publics mondiaux (rapport PNUD) a été définie
Objectif 11	
Consolidation de la place du DFAE dans la promotion des exportations	<ul style="list-style-type: none"> - La promotion des exportations continue de faire partie intégrante des tâches assignées aux représentations suisses en matière de politique extérieure - Les ressources dont dispose le réseau de représentations pour la promotion des exportations sont principalement utilisées sur place en faveur d'entreprises suisses désireuses d'exporter
Objectif 12	
Présence de la Suisse à l'exposition universelle de 2005 au Japon	<ul style="list-style-type: none"> - Les organisations partenaires sont intégrées dans le programme-cadre 2004-2006 au Japon - L'économie est intégrée dans le projet global - Le programme-cadre comportant un minimum de trente manifestations est réalisé en collaboration avec Pro Helvetia, le seco, l'Osec et Suisse Tourisme.

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2005

Département de l'intérieur

Objectifs pour 2005	Mesures à prendre en 2005 *cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2005
Objectif 1	
Aide aux hautes écoles	<ul style="list-style-type: none">- La consultation sur l'avant-projet de loi sur les hautes écoles est achevée*- Les projets de nouvelle loi sur l'aide aux hautes écoles et de nouvelles dispositions constitutionnelles sur l'éducation sont conduits en étroite coordination
Objectif 2	
Suite des travaux relatifs à la réglementation des horaires fixes pour les écoles	<ul style="list-style-type: none">- Dans le cadre des travaux menés par le Parlement pour élaborer le nouvel article constitutionnel sur l'éducation, le Conseil fédéral a étudié dans quelle mesure il convient de prévoir dans ledit article des réglementations contraignantes établissant des horaires fixes pour les écoles et a fait, le cas échéant, une proposition au Parlement*
Objectif 3	
Positionnement de la Suisse dans l'espace européen de la recherche et de la formation	<ul style="list-style-type: none">- L'évaluation de la participation de la Suisse au 6^e programme-cadre de recherche de l'UE est menée à bien et les intérêts des chercheurs et des institutions suisses sont définis en ce qui concerne le 7^e programme-cadre- La question des coûts du 7^e programme-cadre et des formes possibles de participation (intégrale ou partielle à d'éventuels programmes et instruments externalisés de l'UE) est résolue- La possibilité du renouvellement, sous une forme simplifiée, de l'accord de coopération scientifique et technologique avec l'UE est explicitée- Des premières rencontres entre le secrétaire d'Etat à l'éducation et à la recherche et le directeur général pour l'éducation et la

	<p>culture de la Commission européenne ont eu lieu dans le but d'échanger des informations et de préparer les négociations en vue de la participation officielle de la Suisse aux programmes européens de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le message relatif à la participation aux programmes de formation, de formation professionnelle et de jeunesse ainsi qu'à la participation au 7^e programme-cadre de la recherche de l'UE est adopté par le Conseil fédéral*
Objectif 4	
Nouvelle loi sur la recherche et l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> – Les bases de décision relatives à l'encouragement direct de la recherche (organes, tâches, instruments, procédures) sont consolidées. La coordination avec les réformes juridiques découlant de l'objectif 1 (aide aux hautes écoles) et avec les bases légales de l'aide à l'innovation (notamment CTI) est assurée – Sur cette base, les travaux de réforme de la loi sur la recherche sont lancés. Un premier projet pouvant être mis en consultation est prêt à la fin de l'année
Objectif 5	
Harmonisation des registres de personnes et création d'un identificateur de personne «population»	<ul style="list-style-type: none"> – Le message concernant la loi fédérale sur l'harmonisation des registres des habitants avec d'autres registres officiels de personnes est adopté par le Conseil fédéral* – Le message relatif à la loi sur l'identificateur de personnes pour la population est adopté par le Conseil fédéral*
Objectif 6	
Préparation du recensement de la population 2010	<ul style="list-style-type: none"> – Une consultation portant sur les besoins d'information et la méthode de relevé du recensement 2010 a été réalisée auprès des cantons au niveau du DFI
Objectif 7	
Messages sur la 5^e révision de l'AI et le financement additionnel de l'AI	<ul style="list-style-type: none"> – Les procédures de consultation sont achevées et les trois messages sont approuvés. Les objectifs essentiels de ces projets sont les suivants : freiner la hausse du nombre de nouvelles rentes, uniformiser les pratiques cantonales en matière d'octroi des rentes et assainir l'AI à moyen terme*

Objectif 8	
Message relatif à la poursuite du programme d'impulsion destiné à soutenir la création de places d'accueil extra-familial pour enfants	<ul style="list-style-type: none"> – L'évaluation de la phase d'introduction (2003/2004) est achevée* – Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la poursuite du programme d'impulsion destiné à soutenir la création de places d'accueil extra-familial pour enfants au moyen d'un nouveau crédit d'engagement pour la deuxième phase d'application de la loi fédérale sur les aides financières (2007/2011)*
Objectif 9	
Lancement de programmes pluriannuels et de projets-pilotes liés à la 4^e révision de l'AI	<ul style="list-style-type: none"> – Un nouveau programme pluriannuel destiné à fournir des informations sur les prestations de l'AI à l'échelon national (information des employeurs) est mis sur pied – Un programme pluriannuel portant sur l'évaluation scientifique de la mise en œuvre de la LAI est élaboré (selon art. 96 RAI) – Un projet-pilote visant à renforcer la responsabilité personnelle et l'autonomie des assurés handicapés est lancé
Objectif 10	
Révision de l'AVS. Procédure de consultation	<ul style="list-style-type: none"> – La procédure de consultation, qui porte sur des propositions relatives au financement de l'AVS jusqu'en 2020, est ouverte*
Objectif 11	
Optimisation de la surveillance dans la prévoyance professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a édicté les modifications d'ordonnance permettant la mise en œuvre des recommandations de la commission d'experts « Optimisation de la surveillance » qui figurent dans le rapport d'avril 2004 (sans modifications de la loi) * – Un projet d'optimisation de la surveillance (surveillance prudentielle et structures) destiné à être mis en consultation est rédigé par la commission de suivi « Réforme des structures de la prévoyance professionnelle »*
Objectif 12	
Mesures propres à garantir et à développer la prévoyance professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a adopté les modifications d'ordonnance permettant la mise en œuvre de la 3^e étape de la 1^{ère} révision de la LPP (OPP2 / définition de la notion de prévoyance)

	<ul style="list-style-type: none"> – La procédure de consultation portant sur l'adaptation du taux de conversion à la réalité actuelle (allongement de l'espérance de vie, évolution des intérêts) est ouverte* – Le Conseil fédéral a adopté le rapport comparatif entre la LPP et l'AVS (en réponse au postulat Leutenegger Oberholzer 02.3495)* – Le Conseil fédéral a adopté le rapport relatif aux conséquences sur la croissance de l'épargne institutionnelle obligatoire (en réponse au postulat Strahm 03.3522)*
Objectif 13	
Développement de la médecine humaine	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation portant sur les projets d'article constitutionnel et de loi fédérale relatifs à la recherche sur l'être humain* – La loi et l'ordonnance d'exécution relatives à la recherche sur les cellules souches embryonnaires entrent en vigueur, pour autant que le projet ait été approuvé lors des votations du 28 novembre 2004 – La procédure de consultation portant sur les ordonnances d'exécution dans le domaine de la médecine de transplantation est ouverte et ses résultats sont analysés
Objectif 14	
Clarifications dans le domaine des professions médicales	<ul style="list-style-type: none"> – Les résultats de la consultation relative à la loi sur les professions de la psychologie sont analysés. Le Conseil fédéral a décidé de la suite des travaux* – Le message concernant la suppression des indemnités versées aux experts pour les examens fédéraux des professions médicales et la modification de l'ordonnance s'y rapportant (OPMéd) sont traités dans le cadre du programme systématique d'abandon de tâches. Ces mesures entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2006 – Les décisions d'accréditation en matière de formation postgrade en médecine humaine et en médecine dentaire sont prises ; elles contribuent à garantir et à améliorer la qualité des soins – L'évaluation des conséquences des coûts générés par la psychothérapie psychologique, en tant que prestation indépendante se-

	lon la LAMal, est achevée et analysée
Objectif 15	
Ouverture de la procédure de consultation de la révision structurelle de la législation sur les denrées alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> – Diverses dispositions communautaires sur l'hygiène alimentaire entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Ces modifications impliquent une mise à jour de la législation suisse sur les denrées alimentaires et une révision structurelle des ordonnances afférentes. La procédure de consultation portant sur ce paquet de révisions est ouverte
Objectif 16	
Mise en œuvre de la Stratégie mondiale de l'Organisation mondiale de la santé pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a pris connaissance de la stratégie adoptée le 22 mai 2004 par les Etats membres de l'OMS qui vise à diminuer la fréquence des maladies liées à l'alimentation, et plus particulièrement des mesures nécessaires pour lutter contre l'augmentation des cas d'obésité et d'adiposité. Il a décidé de la suite des travaux
Objectif 17	
Renforcement de la prévention du tabagisme et élaboration d'une politique efficace en matière de dépendances	<ul style="list-style-type: none"> – La procédure de consultation portant sur l'avant-projet de message relatif à l'approbation de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et à la révision des dispositions relatives au tabac figurant dans la loi sur les denrées alimentaires est ouverte – Le rapport sur la protection contre le tabagisme passif (en réponse au postulat 02.3379 de la CER-CN Protection des fumeurs passifs) est approuvé par le Conseil fédéral*
Objectif 18	
Révision de la loi sur les épidémies	<ul style="list-style-type: none"> – Le projet de révision de la loi sur les épidémies 2005-2008 est lancé en collaboration avec la Conférence suisse des directrices et des directeurs cantonaux de la santé. L'organisation de projet, le mandat et le financement sont assurés. Les premières analyses sont effectuées
Objectif 19	
Ordonnances relatives à la nouvelle législation sur les produits chimiques	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a approuvé les ordonnances relatives à la nouvelle législation sur les produits chimiques*
Objectif 20	

Elaboration des bases pour la révision de la loi fédérale sur l'assurance-accidents	<ul style="list-style-type: none"> – Les bases de la révision de la LAA sont définies. Un rapport sur la situation actuelle est établi et il est soumis au Conseil fédéral pour approbation*
Objectif 21	
Message relatif à l'initiative populaire « pour la baisse des primes d'assurance maladie dans l'assurance de base »	<ul style="list-style-type: none"> – Le message est élaboré et adopté par le Conseil fédéral*
Objectif 22	
Examen du système de santé suisse	<ul style="list-style-type: none"> – Le rapport de l'OCDE / OMS sur le système de santé suisse est achevé – Le catalogue des prestations est examiné et réduit – Le département assure le suivi de l'évolution du TARMED une fois la phase de neutralisation des coûts achevée (y compris la mise en place d'un système de veille) – Un système de rémunération prévoyant l'introduction d'un système de forfaits par cas liés au diagnostic pour certains traitements est étudié en collaboration avec les cantons, les assureurs et les fournisseurs de prestations – Le rapport en réponse au postulat de la Commission des affaires juridiques CN 00.3178 Lacunes dans la réglementation de la protection des données médicales est adopté par le Conseil fédéral*
Objectif 23	
Mise en œuvre des révisions partielles de la LAMal et travaux concomitants	<ul style="list-style-type: none"> – La consultation sur les dispositions d'exécution des révisions partielles de la LAMal est achevée. Celles-ci pourront entrer en vigueur lorsque que les divers projets auront été acceptés le cas échéant lors de votations populaires – Un premier rapport de situation sur la carte de santé est élaboré ; il reprend les débats soulevés et les revendications formulées dans le contexte de la santé en ligne (e-health)
Objectif 24	
Mandat de prestations Swissmedic 2007-2010	<ul style="list-style-type: none"> – Le département a défini les conditions générales pour l'élaboration d'un nouveau mandat de prestations à Swissmedic et a préparé

	<p>un premier projet. Celui-ci tient compte de la réponse du Conseil fédéral aux recommandations de la Commission de gestion CE (rapport du 25 août 2004)</p>
Objectif 25	
Encouragement de la diversité culturelle	<ul style="list-style-type: none"> – La procédure de consultation relative aux lois sur l'encouragement de la culture et Pro Helvetia est ouverte* – Les régimes d'encouragement du cinéma pour les années 2006-2008 sont arrêtés par le département (domaine création cinématographique, diversité de l'offre, culture cinématographique, formation et formation continue) – La position de la Suisse concernant l'élaboration de la Convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle est approuvée par le Conseil fédéral – Le rapport rédigé conjointement par le seco et l'OFC sur la situation des gens du voyage en Suisse est approuvé par le Conseil fédéral (en réponse au postulat 03.3426 de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)*
Objectif 26	
Conservation et transmission du patrimoine culturel	<ul style="list-style-type: none"> – Pour autant que le Parlement ait approuvé la loi fédérale sur la fondation Musée national suisse au cours du 1^{er} semestre 2005, les démarches nécessaires à la création de la nouvelle fondation Musée national suisse aboutissent fin 2005. Le Conseil fédéral a déterminé le mandat de prestations pour les années 2006-2009 et le département a défini le contrat de prestations pour l'année 2006* – Les travaux de restructuration de la Bibliothèque nationale en office GMEB sont terminés. Le Conseil fédéral a déterminé le mandat de prestations pour les années 2006-2008 et le département a défini le contrat de prestations pour l'année 2006* – Le Conseil fédéral a statué sur le financement des activités de l'association Memoriv pendant les années 2006 à 2010* – Un rapport sur la future politique nationale de la mémoire est soumis au département. – Les travaux de transformation ont démarré

	<p>au Musée national suisse (rénovation du siège principal de Zurich et transformation du centre de dépôt d'Affoltern)</p> <ul style="list-style-type: none"> - La loi fédérale sur le transfert international de biens culturels est entrée en vigueur et un premier accord bilatéral sur l'importation et la restitution de biens culturels est conclu*
Objectif 27	
Mise en œuvre de l'égalité des salaires entre femmes et hommes dans les marchés publics de la Confédération	<ul style="list-style-type: none"> - Les responsables du personnel des entreprises sont informés des exigences concernant l'égalité des salaires dans le cadre des marchés publics - Un réseau d'experts pour le contrôle de l'égalité des salaires est mis en place. Ces experts ont reçu une formation ad hoc - L'application de l'art. 8 al. 1 let. c de la loi fédérale sur les marchés publics est concrétisée en étroite collaboration avec la Commission des achats publics de la Confédération
Objectif 28	
Prévention de la violence domestique	<ul style="list-style-type: none"> - Un colloque destiné à encourager la prévention de la violence domestique a réuni les spécialistes qui offrent des programmes d'aide ou des consultations pour les auteurs de violence
Objectif 29	
Optimisation de l'assurance-militaire	<ul style="list-style-type: none"> - L'ordonnance sur le transfert de la gestion de l'assurance-militaire à la SUVA est approuvée - Le rapport sur les redondances entre l'assurance-militaire et les autres assurances sociales (en réponse au postulat de la CSS-N 04.3205) est adopté par le Conseil fédéral*

OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2005

Département de justice et police

Objectifs pour 2005	Mesures à prendre en 2005 <small>*cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2005</small>
Objectif 1	
Mise en œuvre de la réforme de la justice	<ul style="list-style-type: none">– Le message concernant un code suisse de procédure pénale et une procédure pénale applicable aux mineurs est approuvé*
Objectif 2	
Coordination dans le domaine des migrations	<ul style="list-style-type: none">– Mise en œuvre des mesures proposées par le groupe de travail interdépartemental sur les migrations, notamment l'encouragement au retour, la négociation de traités en matière de réadmission et de visa et l'amélioration de la protection des réfugiés
Objectif 3	
Optimisation de la coopération internationale en matière de justice et police	<ul style="list-style-type: none">– Le message concernant la ratification du protocole additionnel n° 14 à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) relatif au mécanisme de contrôle de la CEDH est approuvé*– Le message concernant la ratification du protocole facultatif à la convention contre la torture est approuvé*– Le message concernant un accord de coopération avec EUROPOL est approuvé*– Le message concernant l'accord de coopération policière avec la Lettonie et la République tchèque est approuvé*– Le message concernant l'accord de coopération policière avec la France est approuvé*– Le message concernant l'accord entre la Confédération suisse et la Principauté de Liechtenstein relatif à la coopération dans le cadre du système suisse d'information sur les empreintes digitales et les profils ADN est approuvé*

Objectif 4	
Amélioration de l'entraide internationale en matière pénale	<ul style="list-style-type: none"> – Le message concernant un traité avec le Brésil d'entraide internationale en matière pénale est approuvé* – Le projet de message concernant un traité avec l'Argentine d'entraide internationale en matière pénale est réalisé
Objectif 5	
Mesures en matière de sécurité intérieure	<ul style="list-style-type: none"> – Le message concernant la révision partielle de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI), du Code pénal suisse (CP) et de la loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT) concernant des mesures contre la propagande incitant à la violence et la violence lors de manifestations sportives et contre le racisme est approuvé* – La consultation relative à une révision partielle de la LMSI, notamment dans les domaines de l'extrémisme et du terrorisme, est ouverte* – Le message concernant la loi fédérale sur la contrainte policière dans le domaine du droit des étrangers et du transport de détenus sur mandat de la Confédération (loi sur la contrainte policière) est approuvé* – Le message concernant la modification du nCP du 13.12.2002 relative à l'article 123a Cst sur l'internement à vie des délinquants très dangereux et à certains correctifs consécutifs au nouveau droit régissant les mesures est approuvé* – La consultation relative à la révision de la loi sur les documents d'identité est achevée et le message est approuvé*
Objectif 6	
Amélioration des conditions-cadres économiques	<ul style="list-style-type: none"> – Le message concernant un arrêté fédéral relatif à trois accords en matière de droit des brevets et une modification de la loi fédérale sur les brevets d'invention est approuvé* – Le message concernant la mise en œuvre de la convention de La Haye sur les trusts est approuvé* – Le message concernant la révision de la

	<p>convention de Lugano est approuvé*</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le message concernant la ratification de la convention de La Haye sur les papiers-valeurs est approuvé* – Le message concernant la révision partielle du code des obligations (CO) et de la loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) (protection du consommateur) est approuvé* – La consultation relative à une révision partielle du droit des actions est ouverte* – La consultation relative à un avant-projet et rapport explicatif concernant d'éventuelles mesures de substitution en cas d'abrogation de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger est ouverte* – Les ordonnances et instructions aux cantons nécessaires à la mise en œuvre du protocole à l'accord sur la libre circulation des personnes sont entrées en vigueur
Objectif 7	
Consultation relative à la Convention de La Haye de 1996 sur la protection de l'enfance	<ul style="list-style-type: none"> – La consultation est ouverte*

OBJECTIFS POUR 2005

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

Objectifs pour 2005	Mesures pour 2005 *cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2005
Objectif 1	
Introduction des processus permettant le développement de l'armée	<ul style="list-style-type: none"> – Le rapport sur les objectifs atteints de l'armée, conformément à l'art. 149b LAAM, est établi en tant que rapport intermédiaire
Objectif 2	
Adaptation des structures et renforcement des éléments de direction dans le domaine de la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> – Les décisions portant sur d'éventuelles réaffectations des affaires en suspens découlant du projet USIS dans le domaine de la politique structurelle ont été prises – Les décisions portant sur le renforcement des éléments de direction dans le domaine de la politique de sécurité ont été prises. Le Conseil fédéral a défini la procédure à suivre à l'intention d'un état-major supérieur de crise*
Objectif 3	
Gestion stratégique des risques au niveau du DDPS	<ul style="list-style-type: none"> – Un système de préalerte est établi et fonctionne au niveau du DDPS
Objectif 4	
Concrétisation de la nouvelle stratégie et consolidation des nouvelles structures de l'information et de la communication du DDPS	<ul style="list-style-type: none"> – La Stratégie de la communication du DDPS est concrétisée et va être appliquée à tous les échelons et dans tous les domaines départementaux – La réorganisation Info/Comm du DDPS est terminée et les nouvelles structures concentrées sont concrétisées/consolidées
Objectif 5	
Adaptation de la comptabilité du DDPS sur la base du nouveau modèle comptable de la Confédération (NMC)	<ul style="list-style-type: none"> – Le nouveau modèle comptable de la Confédération (NMC) est mis au point en fonction des exigences du DFF et en tenant compte

	<p>du prototype du NMC du DDPS</p> <ul style="list-style-type: none"> – La coordination, la qualité et le degré d'efficacité du rapport financier sont accrus – Le budget du DDPS est optimisé pour ce qui concerne la part des dépenses d'investissement
Objectif 6	
Concrétisation de la politique de conversion et de réduction du personnel, ainsi que la stratégie du personnel du DDPS	<ul style="list-style-type: none"> – Les exigences concernant la réduction du personnel sont maintenues et la politique de conversion et de réduction du personnel est appliquée selon les principes de la migration du personnel – Les nouveaux processus et les nouvelles structures sont consolidés dans toutes les unités administratives – Les concepts et les instruments approuvés par la Direction du Département dans le cadre des stratégies en matière de ressources humaines du DDPS sont concrétisés
Objectif 7	
Consolidation de l'informatique du DDPS en rapport avec les conditions issues de divers projets (TI DDPS XXI, DDPS XXI et NMC)	<ul style="list-style-type: none"> – Les systèmes SAP du DDPS sont préparés en vue du nouveau modèle comptable de la Confédération (NMC) et la structure client-fournisseur est ajustée – La nouvelle stratégie de réseau du DDPS est concrétisée – Les préparatifs pour le calcul des prestations entre bénéficiaires et fournisseurs de prestations sont faits
Objectif 8	
Pour les installations, les systèmes et les activités dans leur ensemble, une réglementation définit comment les exigences de la Confédération en matière de droit de l'environnement et d'aménagement du territoire doivent être respectées jusqu'à la fin 2008	<ul style="list-style-type: none"> – L'inventaire est terminé et les plans de mesures permettant la légalisation sont prêts
Objectif 9	
Transfert de la concrétisation opérationnelle au comité du Centre Sci+T et établissement du réseau au DDPS	<ul style="list-style-type: none"> – Les programmes de recherche des domaines départementaux sont adaptés sur une base mutuelle et les compétences sont définies
Objectif 10	
La sécurité par la coopération	<ul style="list-style-type: none"> – La stratégie du DDPS concernant la coopé-

	<p>ration internationale de l'armée est, avec les instructions du chef du DDPS, concrétisée et soutenue politiquement</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les engagements de promotion de la paix de l'armée suisse se poursuivent dans un cadre digne de ce nom – Le message sur la prolongation de l'engagement de la SWISSCOY à partir de 2006 dans le cadre de la force multinationale au Kosovo (KFOR) est approuvé par le Conseil fédéral* – La politique suisse de maîtrise des armements et de désarmement poursuit son développement – La stratégie visant une utilisation optimale des contributions, tant nationales qu'internationales, de la Suisse dans le cadre de la communauté de la politique de sécurité est développée
Objectif 11	
Développement des composantes militaires de l'armée et instruction	<ul style="list-style-type: none"> – Un concept concernant le développement à moyen et à long terme de la politique de sécurité et particulier des composantes militaires des forces armées est établi
Objectif 12	
Exécution garantie des engagements exigés et conceptualisation d'une disponibilité de base adaptée à l'armée	<ul style="list-style-type: none"> – L'exécution des engagements exigés par le Conseil fédéral et/ou le Parlement est garantie – Les prestations de l'armée en faveur des tiers, conformément à l'ordonnance réglant l'engagement de moyens militaires dans le cadre d'activités civiles et d'activités hors du service, sont réduites
Objectif 13	
Conditions permettant à l'armée de franchir la première étape de son développement	<ul style="list-style-type: none"> – Le développement à moyen terme de l'armée se concrétise
Objectif 14	
Renforcement des capacités pour les opérations de sauvegarde des conditions d'existence et de défense de l'intégrité territoriale	<ul style="list-style-type: none"> – Le retrait du service permet, du fait de la réduction des coûts d'exploitation, de réaliser des économies au niveau de la logistique – Le programme d'armement 05 s'aligne sur l'armée 2011

Objectif 15	
Alignement du domaine 'Défense', en ce qui concerne les processus, les structures et les tâches, sur les besoins et les conditions générales du département	<ul style="list-style-type: none"> – La politique de conversion et de réduction du personnel se concrétise, conformément aux directives du département – Les processus et les structures sont opérationnels dans les domaines que sont les relations avec les forces armées et la coopération en matière de sécurité – Les stratégies de communication du domaine D et du DDPS sont comparées et adoptées par les organismes décisionnels
Objectif 16	
Le développement de l'armée suisse est largement compris et soutenu	<ul style="list-style-type: none"> – Les militaires, en particulier les cadres, de même que l'économie, les médias et les cantons, comprennent, dans leur majorité, les notions de base du développement de l'armée
Objectif 17	
Rapport sur les structures de direction et liens de subordination de la nouvelle armée à l'intention de l'Assemblée fédérale	<ul style="list-style-type: none"> – Le rapport sur les structures de direction et les liens de subordination, selon l'art. 13, al. 2, de l'ordonnance de l'Assemblée fédérale sur l'organisation de l'armée, est établi et approuvé par le Conseil fédéral*
Objectif 18	
Optimisation des coûts et accroissement de la souplesse tout au long du cycle d'utilisation	<ul style="list-style-type: none"> – La mention « fit for mission » clôt la phase d'acquisition et donne à l'armée et/ou à la protection de la population le droit d'utiliser des systèmes, du matériel et des constructions – L'ajustement des interfaces entre armasuisse et le domaine 'Défense' donne lieu à une planification plus efficace et plus économique des projets et donne une juste valeur à la phase de retrait du service, en particulier à la vente
Objectif 19	
Concrétisation du projet Immobilier du DDPS XXI chez armasuisse	<ul style="list-style-type: none"> – La nouvelle organisation de l'immobilier est opérationnelle dans le cadre de la nouvelle structure et les procédures sont lancées – L'introduction du NMC et le lancement du modèle de location comme modèle-pilote sont préparés

Objectif 20	
Nouvelle loi sur l'information géographique	<ul style="list-style-type: none"> - La procédure de consultation a été effectuée et a donné lieu à une évaluation*
Objectif 21	
Développement d'armasuisse avec domaines partiels selon le système GMEB	<ul style="list-style-type: none"> - Les plans d'exploitation et les mandats de prestations sont déposés pour les domaines « Sci+T » et « Constructions »
Objectif 22	
Consolidation et développement du système d'interconnexion qu'est la protection de la population	<ul style="list-style-type: none"> - Le système d'interconnexion qu'est la protection de la population est consolidé - Le développement à moyen terme de la protection de la population est conçu - Les recommandations visant à l'amélioration de la protection nationale contre les armes ABC sont étudiées
Objectif 23	
Consolidation et développement de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP)	<ul style="list-style-type: none"> - Le plan d'exploitation et le mandat de prestations pour le projet GMEB sont déposés - Le système de gestion intégrée (SGI) est introduit à l'OFPP - Les exigences en matière de réduction de personnel sont remplies et le reste de la planification pour 2006 et 2007 est établi
Objectif 24	
Concrétisation des mesures du concept du Conseil fédéral pour une politique du sport en Suisse	<ul style="list-style-type: none"> - Les mesures pour la période allant de 2003 à 2005 sont évaluées et interprétées - Les mesures à appliquer dès 2007 sont définies et le cadre financier est fixé par le Conseil fédéral
Objectif 25	
Concrétisation de la réorganisation de l'Office fédéral du sport (OFSP)	<ul style="list-style-type: none"> - Les tâches, structures et processus sont adaptés à la nouvelle organisation et le changement de direction est effectué le 1^{er} avril 2005
Objectif 26	
2005 Année internationale du sport et de l'activité physique	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités en rapport avec l'année du sport sont largement soutenues en Suisse - L'année du sport a touché tous les groupes-cibles définis

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2005

Département des finances

Objectifs pour 2005	Mesures à prendre en 2005 *cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2005
Objectif 1	
Deuxième réforme de l'imposition des sociétés	– Le Conseil fédéral a fait adopter le message*
Objectif 2	
Simplification de la TVA	– Le Conseil fédéral a approuvé le projet qui sera mis en consultation*
Objectif 3	
Loi fédérale sur la surveillance des marchés financiers	– Le Conseil fédéral a fait adopter le message*
Objectif 4	
Révision totale de la loi sur la Caisse fédérale de pensions	– Le Conseil fédéral a fait adopter le message*
Objectif 5	
Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons	– Le Conseil fédéral a fait adopter le message ainsi que les modifications de loi nécessaires dans les différents domaines de tâches*
Objectif 6	
Programme d'abandon des tâches de la Confédération	– Le Conseil fédéral a fait adopter le rapport, le cas échéant le message*

Objectif 7	
Simplification du rappel d'impôt en cas de succession et introduction de la dénonciation spontanée	– Le Conseil fédéral a fait adopter le message*
Objectif 8	
Introduction de mesures visant la mise en œuvre et l'application de l'harmonisation fiscale II	– Le Conseil fédéral a fait adopter le message*
Objectif 9	
Uniformisation de l'imposition dans le temps au titre des impôts directs de la Confédération, des cantons et des communes	– Le Conseil fédéral a fait adopter le message
Objectif 10	
Nouvelles prescriptions relatives aux fonds propres du Comité de Bâle («Bâle II»)	– La consultation sur la mise en œuvre des nouvelles prescriptions est achevée*
Objectif 11	
Optimisation de la surveillance des assurances	– La nouvelle orientation de l'OFAP avance comme prévu.
Objectif 12	
Mise en œuvre des 40 Recommandations révisées du Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux (GAFI)	– Le Conseil fédéral a fait adopter le message*
Objectif 13	
Révision totale de la loi fédérale sur les fonds de placement (nouvellement «loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux»)	– Le Conseil fédéral a fait adopter le message*
Objectif 14	
Loi fédérale sur la conservation et le transfert des effets comptables	– Le Conseil fédéral a fait adopter le message*

Objectif 15	
Appréciation des mesures de politique familiale envisageables	– Le Conseil fédéral a fait adopter le rapport sur les mesures de politique familiale en droit fiscal et social*
Objectif 16	
Réorganisation offrant des perspectives au personnel	– Le centre de placement est opérationnel pour l'ensemble de l'administration fédérale à partir du printemps
Objectif 17	
Modification de la loi sur l'imposition des huiles minérales	– Le Conseil fédéral a fait adopter le message*
Objectif 18	
Loi fédérale sur l'impôt sur la bière (parallèlement à une loi concernant une taxe spéciale sur les mélanges de boissons fermentées et sucrées)	– Le Conseil fédéral a fait adopter le message*
Objectif 19	
Révision de la loi fédérale sur l'imposition des véhicules automobiles visant à différencier les taux d'imposition des véhicules automobiles selon des critères écologiques	– Le Conseil fédéral a fait adopter le message*
Objectif 20	
Loi fédérale sur la redevance pour l'utilisation des routes nationales	– Le Conseil fédéral a fait adopter le message*
Objectif 21	
Examen des subventions fédérales (deuxième examen des subventions)	– Le Conseil fédéral a fait adopter le rapport*
Objectif 22	
Adhésion de la Suisse à l'Accord concernant l'assistance administrative mutuelle en matière douanière (Convention de Johannesburg de l'Organisation mondiale des douanes)	– Le Conseil fédéral a fait adopter le message*

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2005

Département de l'économie

Objectifs pour 2005	Mesures à prendre en 2005 <small>*cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2005</small>
Objectif 1	
Poursuite de la mise en œuvre du train de mesures pour la croissance	<ul style="list-style-type: none">– Le rapport du groupe de travail interdépartemental Croissance sur l'avancement des travaux a été remis au Conseil fédéral. Le cas échéant, celui-ci a arrêté des mesures supplémentaires*– Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur les mesures en faveur de la participation des travailleurs âgés au marché du travail*
Objectif 2	
Promotion des implantations en Suisse	<ul style="list-style-type: none">– Les bases de décision concernant l'optimisation des synergies au sein du Business Network Switzerland sont prêtes– Le rapport concernant la coordination de l'image de la Suisse est achevé– Le Conseil fédéral a approuvé le message concernant le financement de la promotion des exportations pour 2006–2007 et le rapport d'évaluation sur la promotion des exportations*– Le Conseil fédéral a émis un avis concernant l'initiative parlementaire sur le renforcement du système de cautionnement
Objectif 3	
Optimisation de la politique régionale	<ul style="list-style-type: none">– Le message sur la nouvelle politique régionale a été approuvé par le Conseil fédéral*
Objectif 4	
Maintien de la flexibilité du marché de l'emploi et de conditions de travail équitables	<ul style="list-style-type: none">– Les questions de fond en suspens relatives à la loi sur le travail et à ses ordonnances sont

	<p>réglées</p> <ul style="list-style-type: none"> – L'exécution des tâches découlant de la loi sur l'assurance-chômage et de la loi sur le service de l'emploi (fonctionnement) est garantie – Une nouvelle application informatique est mise au point pour la réinsertion des demandeurs d'emploi inscrits auprès d'un office régional de placement (PLASTA) ; les applications financières de l'assurance-chômage sont remplacées ; le système LAMDA (Labour Market Data Analysis) est développé
Objectif 5	
Consolidation des relations européennes	<ul style="list-style-type: none"> – Les relations bilatérales avec l'Union européenne sont consolidées – Le protocole additionnel à l'accord sur la libre circulation des personnes est ratifié* – Les accords bilatéraux II sont ratifiés* – Les mesures d'accompagnement (II) relatives à la libre circulation des personnes et leur exécution (renforcement de la mise en œuvre) sont consolidées – Les travaux préparatoires relatifs à une contribution en faveur de la cohésion de l'UE élargie sont achevés
Objectif 6	
Poursuite des négociations multilatérales dans le cadre du cycle de Doha de l'OMC	<ul style="list-style-type: none"> – La Suisse a participé de manière active et offensive au cycle de Doha (préparation de la conférence ministérielle de Hong Kong en décembre 2005) – Le Conseil fédéral a précisé et complété le mandat de négociation*
Objectif 7	
Amélioration de l'accès aux marchés étrangers	<ul style="list-style-type: none"> – Les négociations dans le cadre de l'AELE des accords de libre-échange avec la Tunisie, l'Egypte, l'Union douanière de l'Afrique australe (SACU) et le Canada, visant à éviter toute discrimination de l'économie suisse par rapport à ses principaux concurrents (notamment, l'UE, les Etats-Unis et le Japon)

	<p>sur les marchés des pays tiers, sont conclues*</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les négociations concernant des accords de libre-échange dans le cadre de l'AELE sont ouvertes dans la mesure du possible avec notamment la Corée du Sud, la Thaïlande et l'Algérie* – La faisabilité de négociations avec les Etats-Unis a été étudiée*
Objectif 8	
Poursuite de la coopération économique et commerciale avec les pays en développement et les pays en transition	<ul style="list-style-type: none"> – Le message sur le renforcement de la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est a été élaboré – Le financement de l'aide financière multilatérale est assuré
Objectif 9	
Deuxième rapport de la Suisse concernant la mise en œuvre du Pacte international de l'ONU relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a approuvé le rapport*
Objectif 10	
91^e et 92^e sessions de la Conférence internationale du travail 2005	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a approuvé le rapport et le message*
Objectif 11	
Situation des gens du voyage en Suisse	<ul style="list-style-type: none"> – Le rapport établi conjointement avec le Département de l'intérieur en réponse au postulat CSSS-CN 03.3426 a été approuvé par le Conseil fédéral*

Objectif 12	
Renforcement de la compétitivité du secteur agricole	<ul style="list-style-type: none"> – La consultation concernant l'évolution future de la politique agricole et l'enveloppe financière 2008–2011 (PA 2011) est ouverte* – Le rapport concernant l'évolution de l'économie laitière après l'abandon du contingentement laitier a été approuvé par le Conseil fédéral* – Les dispositions d'exécution de la Politique agricole 2007 et des mesures découlant du plan d'allègement budgétaire 2004 (PAB 04) sont mises en œuvre – Le 6^e rapport agricole (évaluation de l'évolution de l'agriculture sous l'angle de la durabilité par des mesures de contrôle appropriées) est publié – Les négociations finales sur les produits agricoles dans le cadre du cycle de Doha de l'OMC sont menées de telle sorte que les résultats ne remettent pas en cause les tâches de l'agriculture définies dans la Constitution
Objectif 13	
Concrétisation du projet de réforme du paysage des hautes écoles 2008	<ul style="list-style-type: none"> – La consultation concernant la nouvelle loi fédérale sur les hautes écoles est achevée. Le Conseil fédéral a décidé de la suite à donner à l'objet* – Le Département de l'économie a achevé sa contribution au rapport sur les coûts des hautes écoles qu'il doit établir conjointement avec le Département de l'intérieur à l'attention de la Commission des finances du Conseil national
Objectif 14	
Mise en œuvre des objectifs à long terme de la réforme des HES	<ul style="list-style-type: none"> – La modification de l'ordonnance du Conseil fédéral sur les hautes écoles spécialisées est achevée* – La révision des actes normatifs sur les HES à l'échelon du département est achevée (admission aux études, filières et titres, conversion des titres, reconnaissance des diplômes HES, diplômes postgrades, directives d'accréditation)

	<ul style="list-style-type: none"> - Le rapport « Hautes écoles spécialisées et modèle de Bologne » établi en réponse au postulat Strahm 02.3627 a été approuvé par le Conseil fédéral* - Le rapport « Professions libérales » établi en réponse au postulat Cina 03.3663 a été approuvé par le Conseil fédéral* - Une convention a été passée entre la Confédération et les cantons sur les principes régissant l'offre de filières d'études HES* - Le rapport de la Commission fédérale des hautes écoles spécialisées sur la coordination des domaines de la construction, du design et des sciences de la vie a été soumis au Conseil fédéral*
<p>Objectif 15</p>	
<p>Renforcement de la capacité d'innovation de la Suisse</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le rapport sur les éléments constitutifs de la politique future en matière d'innovation est achevé - Les projets de renforcement de l'excellence dans la recherche appliquée et de l'esprit d'entreprise ont avancé conformément au calendrier - Les compétences en recherche-développement ont été renforcées dans les HES - Les vérifications prévues du renouvellement de la reconnaissance des réseaux de compétence nationaux des HES ont eu lieu - La présence de la recherche-développement suisse a été développée sur le plan international conformément au calendrier - La valorisation du savoir au travers du renforcement du transfert de savoir et de technologie entre les hautes écoles et les entreprises a été améliorée par le biais d'une action concertée (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, Secrétariat d'Etat à l'économie, Département de l'intérieur, hautes écoles) - Le rapport « Exploitation de talents et de brevets » établi en réponse au postulat Fässler 03.3100 a été approuvé par le Conseil fédéral*

Objectif 16	
Accroissement de la qualité et de l'attrait de la formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> – Le masterplan « Formation professionnelle » est mis en œuvre – La nouvelle loi sur la formation professionnelle est mise en œuvre conformément au calendrier. Une série d'ordonnances est entrée en vigueur conformément au masterplan – La procédure de consultation sur l'intégration de l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle dans le paysage des hautes écoles est achevée. L'ordonnance est entrée en vigueur – La conception de la révision totale de l'ordonnance sur la maturité professionnelle est établie – Le rapport sur la formation continue axée sur la demande établi en réponse au postulat CSEC-CN 00.3605 a été approuvé par le Conseil fédéral* – Le rapport sur les formations proposées par les écoles d'agriculture établi en réponse au postulat Fässler 01.3765 a été approuvé par le Conseil fédéral*
Objectif 17	
Modification du droit du bail à loyer	<ul style="list-style-type: none"> – La consultation relative à la modification du droit du bail à loyer dans le code des obligations est achevée*
Objectif 18	
Prolongation des mesures d'amélioration du logement dans les régions de montagne	<ul style="list-style-type: none"> – La consultation relative à la modification de la loi fédérale concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne est achevée – Le message a été approuvé par le Conseil fédéral*
Objectif 19	
Définition de la future politique commerciale de la SAPOMP AG	<ul style="list-style-type: none"> – Le mandat de prestations de la SAPOMP AG est renouvelé

Objectif 20	
Consolidation de l'Office fédéral du logement dans son rôle de centre de compétences en matière de logement	– Le regroupement à l'Office fédéral du logement de l'ensemble des activités en rapport avec le logement est étudié dans le cadre du programme d'abandon de tâches
Objectif 21	
Modification de la loi fédérale sur l'information des consommatrices et des consommateurs	– Le message a été approuvé par le Conseil fédéral*
Objectif 22	
Stratégie relative au développement du service civil	– La stratégie relative au développement du service civil est définie et inscrite dans le mandat de prestations 2006-2008
Objectif 23	
Restructurer et optimiser la mise en œuvre du stockage obligatoire	– Réaliser une étude de faisabilité et analyser les économies potentielles

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2005

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Objectifs pour 2005	Mesures à prendre en 2005 *cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2005
Objectif 1	
Mise en œuvre de la politique environnementale au plan national comme au plan international	<ul style="list-style-type: none"> – Le message relatif à la révision de la loi sur les forêts est adopté par le Conseil fédéral* – Les décisions du Conseil fédéral concernant la politique climatique et un éventuel message sont adoptés par le Conseil fédéral* – La nouvelle ordonnance sur les mouvements de déchets (OMD) est adoptée par le Conseil fédéral – Le rapport sur les conséquences du réchauffement climatique dans les régions de montagne (en réponse au postulat du groupe socialiste 01.3615) est approuvé par le Conseil fédéral* – Le Conseil fédéral a statué sur le 4^e réapprovisionnement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)
Objectif 2	
Optique globale des réseaux de transport	<ul style="list-style-type: none"> – La partie « Programme » du plan sectoriel des transports est préparée
Objectif 3	
Améliorations de l'infrastructure de transport	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a adopté le message sur l'amélioration de l'infrastructure de transport (notamment dans les agglomérations)*
Objectif 4	
Autres améliorations des conditions-cadres des transports publics	<ul style="list-style-type: none"> – Le message sur la réforme des chemins de fer 2 et la reprise des directives sur l'interopérabilité est adopté par le Conseil fédéral*
Objectif 5	
Mise en œuvre de la politique	<ul style="list-style-type: none"> – La consultation portant sur le message rela-

d'aménagement du territoire	tif à une révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire dans le domaine de l'agriculture est réalisée*
Objectif 6	
Garantie de l'exploitation d'une infrastructure routière performante	<ul style="list-style-type: none"> – Le site prévu pour l'aménagement d'une surface destinée à la gestion du trafic lourd en Suisse est choisi et le coup d'envoi est donné pour la suite de la planification – L'utilisation des aires de circulation des routes nationales est optimisée grâce à une gestion adéquate de l'entretien et des chantiers
Objectif 7	
Amélioration de la sécurité routière	<ul style="list-style-type: none"> – Le rapport final sur la nouvelle politique de sécurité routière est approuvé par le Conseil fédéral. Les décisions de principe quant à l'exécution sont prises* – Les bases légales en vue de l'introduction du tachygraphe numérique sont adoptées par le Conseil fédéral – Le rapport concernant l'importance et la promotion du trafic lent (en réponse au Po. Aeschbacher 01.3402) est approuvé par le Conseil fédéral *
Objectif 8	
Politique aéronautique et sécurité aérienne	<ul style="list-style-type: none"> – L'essentiel du plan d'action SAFIR est réalisé – Le message relatif à l'adhésion de la Suisse à l'Agence européenne de la sécurité aérienne est adopté par le Conseil fédéral* – La Convention de Montréal est ratifiée et l'adaptation du droit aérien suisse est en cours
Objectif 9	
Perspectives énergétiques pour le développement de la politique en matière d'énergie et de protection du climat	<ul style="list-style-type: none"> – Le rapport intermédiaire sur les perspectives énergétiques à long terme servant de base de discussion sur le développement de la politique en matière d'énergie et de protection du climat est disponible
Objectif 10	
Compléments à la législation sur l'énergie nucléaire	<ul style="list-style-type: none"> – La consultation portant sur la loi sur la responsabilité civile en matière nucléaire est

	<p>terminée et évaluée</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le message concernant la loi fédérale sur la Division principale de la Sécurité des Installations Nucléaires (DSN) est mis au point au niveau du DETEC – Les autres ordonnances nécessaires à l'exécution de la loi sur l'énergie nucléaire sont entrées en vigueur – Le rapport concernant les effets en surface du stockage définitif de déchets nucléaires (en réponse au Po. Fehr Hans-Jürg 03.3279) est approuvé par le Conseil fédéral*
Objectif 11	
Poursuite de la politique en matière de communication	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a approuvé la stratégie pour une société de l'information en Suisse après 2005* – Une consultation sur les projets d'ordonnances relatives à la révision de la LTC est ouverte
Objectif 12	
Réorganisation de la surveillance de la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> – Les projets de loi et le message concernant la réorganisation de la surveillance de la sécurité au DETEC sont adoptés par le Conseil fédéral*

Les Objectifs 2005 du Conseil fédéral: vue d'ensemble

- Objectif 1: Renforcer la formation et la recherche
Envoi en consultation d'une nouvelle loi fédérale sur les hautes écoles – Message relatif à la participation de la Suisse aux programmes d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse et au 7^e programme-cadre de recherche de l'UE – Envoi en consultation d'un article constitutionnel et d'une loi fédérale relatifs à la recherche sur les êtres humains – Révision de l'ordonnance sur les hautes écoles spécialisées – Coordination au niveau suisse des hautes écoles spécialisées dans les domaines de la construction, des sciences de la vie et du design – Accord entre la Confédération et les cantons sur les formations proposées par les hautes écoles spécialisées – Message relatif à la révision partielle de la loi fédérale sur les brevets d'invention – Envoi en consultation d'une loi fédérale sur les professions de la psychologie et décision quant à la suite des travaux
- Objectif 2: Renforcer la confiance dans l'économie en assouplissant les conditions générales issues du droit et en favorisant le gouvernement d'entreprise
Message concernant la loi fédérale sur la conservation et le transfert d'effets comptables – Message sur la Convention de La Haye relative aux titres – Message concernant la Convention de La Haye relative à la loi applicable au trust et à sa reconnaissance – Consultation sur la révision du droit de la société anonyme – Message relatif à la mise en oeuvre des 40 recommandations révisées du GAFI (Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux) – Consultation sur la mise en oeuvre des nouvelles prescriptions du Comité de Bâle (Bâle II) sur les fonds propres – Message concernant la loi fédérale sur la surveillance des marchés financiers – Message concernant la révision totale de la loi fédérale sur les fonds de placement – Consultation sur l'abrogation de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger
- Objectif 3: Accroître la compétitivité sur le marché intérieur et augmenter la transparence
Mesures supplémentaires pour soutenir la croissance : décision – Message concernant la révision de la loi fédérale sur l'information des consommatrices et des consommateurs et la révision des lois sectorielles concernées – Envoi en consultation du projet de Politique agricole 2011
- Objectif 4: Assurer l'équilibre des finances fédérales à long terme
Rapport sur le programme d'abandon de certaines tâches de la Confédération – Message concernant la deuxième réforme de l'imposition des sociétés – Message concernant la simplification du rappel d'impôt en cas de succession et l'introduction d'une amnistie en cas de dénonciation spontanée – Envoi en consultation à la simplification du système de la TVA – Rapport sur les mesures en faveur des familles – Message concernant l'adoption du principe de la primauté des contributions dans la prévoyance-vieillesse du personnel de la Confédération
- Objectif 5: Préserver les ressources naturelles
Message concernant la révision partielle de la loi fédérale sur les forêts – Décision relative à la politique du climat et message correspondant s'il y a lieu – Message concernant la révision de la loi sur l'imposition des huiles minérales – Message concernant la révision de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles – Poursuite des travaux dans le domaine de la législation relative aux produits chimiques

- Objectif 6: Maintenir une infrastructure des transports performante et la connecter aux réseaux européens tout en améliorant la sécurité du trafic
Message concernant les mesures de soutien en faveur de l'infrastructure des transports – Message concernant la réforme des chemins de fer 2 et l'adoption des directives sur l'interopérabilité – Message concernant l'adhésion de la Suisse à l'Agence européenne pour la sécurité du trafic aérien – Mise en œuvre de la politique de sécurité routière
- Objectif 7: Façonner et promouvoir la société de l'information
Société de l'information en Suisse après 2005 : stratégie – Message concernant la loi sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes – Message concernant la loi fédérale sur l'identificateur personnel du secteur population – Procédure de consultation relative à la loi sur l'information géographique – Message concernant la révision partielle du code des obligations et la loi fédérale contre la concurrence déloyale – Approbation de projets pilotes du vote électronique
- Objectif 8: Rationalisation de la collaboration entre les échelons étatiques
Deuxième message sur la RPT: modifications législatives dans les différents domaines de tâches – Message concernant un code de procédure pénale suisse et une loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs
- Objectif 9: Garantie d'un développement territorial équilibré et durable
Consultation sur une révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire – Message concernant la loi fédérale sur la nouvelle politique régionale – Consultation et étapes futures de la révision partielle du droit de bail
- Objectif 10: Stabilisation de la prévoyance vieillesse et de l'assurance-invalidité
Consultation sur une révision de l'AVS – Prévoyance professionnelle: mesures d'urgence destinées à optimiser la surveillance; mise en consultation d'un projet concernant la modification de la structure de surveillance; consultation sur l'adaptation du taux de conversion des rentes – Messages relatifs à la 5^e révision de l'assurance-invalidité, au financement complémentaire de l'assurance-invalidité et à la rationalisation de la procédure AI – Décision préliminaire relative à une révision de la loi sur l'assurance-accidents
- Objectif 11: Amélioration de l'intégration des personnes ayant des enfants à charge ainsi que des personnes âgées
Message concernant la poursuite du programme d'aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants – Suite des opérations en rapport avec les périodes blocs dans les écoles – Rapport relatif à un train de mesures en faveur d'une meilleure intégration des personnes âgées sur le marché du travail
- Objectif 12: Réexamen, réorganisation et positionnement de la politique culturelle
Consultation relative à la loi sur l'encouragement de la culture et à la loi concernant Pro Helvetia – Mise en œuvre de la loi fédérale sur le transfert international des biens culturels – Passage de la Bibliothèque nationale suisse au système GMEB et définition de son mandat de prestations – Financement de l'association Memoriav pour les années 2006–2010 – Création de la fondation Musée national suisse et définition de son mandat de prestations
- Objectif 13: Amélioration des perspectives des exportations suisses et renforcement des relations avec l'Union européenne
Mandat de négociation pour la 6^e conférence ministérielle de l'OMC – Conclusion d'accords de libre échange avec plusieurs Etats – Message relatif au financement de la

promotion des exportations – Ratification des accords bilatéraux II et du protocole additionnel à l'accord sur la libre circulation

- Objectif 14: Défense des droits de l'homme tant à l'échelle nationale qu'internationale
Message concernant la ratification du protocole facultatif à la convention contre la torture – Message concernant la ratification du protocole n° 14 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales – Consultation pour la Convention de La Haye de 1996 sur la protection des enfants
- Objectif 15: Mise en œuvre de la nouvelle politique de sécurité
Message concernant la prolongation du mandat de la Swisscoy à partir de 2006 – Rapport sur les structures de conduite de l'armée et les rapports de subordination
- Objectif 16: Amélioration des structures internes, de la prévention et de la coopération internationale en matière de justice et de police
Poursuite du processus de mise en place d'un état-major supérieur de crise – Message relatif aux révisions partielles de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure, du code pénal et de la loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication, en vue d'y inscrire des dispositions relatives à la propagande incitant à la violence, à la violence lors de manifestations sportives et au racisme – Consultation pour la révision de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure – Message concernant la loi sur l'usage de la contrainte – Consultation et message concernant la révision de la loi sur les documents d'identité – Message concernant la mise en œuvre de l'initiative sur l'internement – Message concernant la révision de l'accord avec la France relatif à la coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière – Message concernant l'accord de coopération avec Europol – Message concernant un traité d'entraide judiciaire en matière pénale avec le Brésil

Les Objectifs 2005 du Conseil fédéral

Objets parlementaires planifiés pour 2005 (classés par ordre de priorité et par points essentiels)

1 Accroître la prospérité et assurer le développement durable

1.1 Formation, science et recherche	1 ^{er} semestre 2005	2 ^e semestre 2005
Message concernant la participation de la Suisse aux programmes de formation 2007-2013 et de recherche 2007-2011 de l'UE		X
Message concernant un arrêté fédéral relatif à trois conventions dans le domaine des brevets et modification de la loi fédérale sur les brevets d'invention		X
Rapport sur une formation continue axée sur la demande (en réponse au Po. CSEC-N 00.3605 Formation continue axée sur la demande)	X	
Rapport sur les formations proposées par les écoles d'agriculture (en réponse au Po. Fässler 01.3765)	X	
Rapport sur les hautes écoles spécialisées et le modèle de Bologne (en réponse au Po. Strahm 02.3627)		X
Rapport sur les professions libérales (en réponse au Po. Cina 03.3663)		X
Rapport « Exploisons nos talents et nos brevets » (en réponse au Po. Fässler 03.3100)		X
1.2 Economie	1 ^{er} semestre 2005	2 ^e semestre 2005
Message concernant la révision de la Convention de Lugano		X
Message concernant la mise en œuvre de la Convention de La Haye relative à la loi applicable au trust et à sa reconnaissance		X
Message concernant la Convention de La Haye relative aux titres		X
Message concernant la loi fédérale sur la conservation et le transfert d'effets comptables (loi sur les effets comptables)		X
Message concernant la mise en œuvre des 40 recommandations révisées du GAFI		X
Message concernant la révision totale de la loi fédérale sur les fonds de placement (nouveau titre : loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux)	X	
Message concernant la loi fédérale sur la surveillance des marchés financiers (loi sur les marchés financiers)		X

Message concernant l'adhésion de la Suisse à la Convention internationale d'assistance mutuelle administrative en matière douanière (dite Convention de Johannesburg de l'Organisation mondiale des douanes)		X
Message concernant la révision de la loi fédérale sur l'information des consommatrices et des consommateurs et la révision des lois sectorielles concernées		X
Rapport du Conseil fédéral sur l'organisation du marché laitier et les mesures d'appoint à prendre après la suppression du contingentement laitier (organisation du marché laitier après le 1er mai 2009, en vertu de l'art. 187b, al. 7, LAgr)	X	
Rapport sur le train de mesures visant à favoriser la participation des personnes âgées au marché du travail		X

1.3 Politique budgétaire et finances fédérales	1 ^{er} semestre 2005	2 ^e semestre 2005
Message concernant la deuxième réforme de l'imposition des sociétés	X	
Message concernant la simplification du rappel d'impôt en cas de succession et l'introduction d'une amnistie en cas de dénonciation spontanée		X
Message concernant l'introduction de mesures permettant la mise en œuvre et l'application des dispositions en vigueur relatives à la deuxième harmonisation fiscale		X
Message concernant l'imposition de la bière	X	
Message concernant la révision totale de la loi fédérale régissant la Caisse fédérale de pensions en vue du passage au principe de la primauté des cotisations dans la prévoyance-vieillesse du personnel de la Confédération	X	
Rapport sur l'imposition des familles		X
Rapport sur l'abandon de tâches par la Confédération		X
Rapport sur le contrôle des subventions fédérales (deuxième contrôle des subventions)		X
Message concernant la deuxième réforme de l'imposition des sociétés	X	
Message concernant la simplification du rappel d'impôt en cas de succession et l'introduction d'une amnistie en cas de dénonciation spontanée		X

1.4 Environnement et infrastructure	1 ^{er} semestre 2005	2 ^e semestre 2005
Message concernant les mesures en faveur de l'infrastructure des transports (notamment dans les agglomérations)		X

Message concernant une redevance pour l'utilisation des routes nationales		X
Message concernant la révision de la loi fédérale sur les forêts		X
Le cas échéant, message concernant la politique du climat	X	
Message concernant la révision de la loi sur l'imposition des huiles minérales	X	
Message concernant la révision de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles en vue de différencier les barèmes d'après des critères écologiques		X
Message concernant la deuxième réforme des chemins de fer et l'adoption des directives de l'UE sur l'interopérabilité	X	
Message concernant l'adhésion de la Suisse à l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)		X
Message concernant la loi fédérale sur la réorganisation du contrôle de la sécurité	X	
Rapport sur les conséquences du réchauffement climatique pour les régions de montagne (en réponse au po. 01.3615 du groupe socialiste)		X
Rapport sur l'importance du trafic lent et sur la promotion de celui-ci (en réponse au po. Aeschbacher Ruedi 01.3402)		X
Rapport sur les effets en surface du stockage définitif de déchets nucléaires (en réponse au po. Fehr Hans-Jürg 03.3279)		X

1.5 Société de l'information, statistiques et médias	1 ^{er} semestre 2005	2 ^e semestre 2005
Message concernant la révision partielle du code des obligations (CO) et de la loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) (protection des consommateurs)	X	
Message concernant la loi fédérale sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autre registres de personnes officiels (loi sur l'harmonisation des registres de personnes; LHR)	X	
Message concernant la loi fédérale relative à l'identificateur de personne « Population » (loi PPIN)	X	

1.6 Institutions de l'Etat	1 ^{er} semestre 2005	2 ^e semestre 2005
Message relatif à la réforme de la péréquation financière et de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (deuxième message: législation d'exécution)		X
Message concernant un code de procédure pénale suisse et une loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs	X	
Message concernant l'introduction de l'initiative populaire générale		X
Rapport sur la conception de la réforme de l'administration		X

Message concernant l'initiative populaire fédérale 'Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale'		X
---	--	---

1.7 Organisation du territoire	1 ^{er} semestre 2005	2 ^e semestre 2005
Message concernant la loi fédérale sur la nouvelle politique régionale		X
Message relatif à la prolongation de la validité de la loi fédérale du 20 mars 1970 concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne		X

2 Répondre aux défis posés par l'évolution démographique

2.1 Sécurité sociale et santé publique	1 ^{er} semestre 2005	2 ^e semestre 2005
Messages relatifs à la 5e révision de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité, au financement complémentaire de l'AI et à la rationalisation de la procédure AI	X	
Message concernant la poursuite du programme d'aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants		X
Rapport comparatif entre la LPP et l'AVS (en réponse au postulat Leutenegger Oberholzer 02.3495)	X	
Rapport relatif aux conséquences sur la croissance de l'épargne institutionnelle obligatoire (en réponse au postulat Strahm 03.3522)	X	
Rapport sur la protection des fumeurs passifs (en réponse au postulat CER-CN 02.3379)	X	
Rapport sur les lacunes dans la réglementation de la protection des données médicales (en réponse au postulat CAJ-CN 00.3178)		X
Rapport sur les redondances entre l'assurance militaire et les autres assurances sociales (en réponse au postulat CSSS-CN 04.3205)		X
Message concernant l'initiative populaire « Pour la baisse des primes d'assurance-maladie dans l'assurance de base »	X	

2.2 Société, culture et sport	1 ^{er} semestre 2005	2 ^e semestre 2005
Rapport sur la situation des gens du voyage en Suisse (en réponse au postulat CSSS-CN 03.3426)		X

3 Renforcer la position de la Suisse dans le monde

3.1 Relations internationales	1 ^{er} semestre 2005	2 ^e semestre 2005
Message concernant l'octroi d'un prêt à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales en vue de la construction d'un nouveau bâtiment destiné à l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources à Gland, VD		X
Message concernant l'octroi d'un prêt à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales en vue de la construction d'un nouveau bâtiment destiné à l'Organisation mondiale du commerce à Genève		X
Message concernant une aide financière au Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour les années 2006 à 2009	X	
Message relatif au financement de la promotion des exportations pendant les années 2006 à 2007 et rapport d'évaluation sur la poursuite de la promotion des exportations (conformément à la décision des Chambres fédérales du 25.09.03)	X	
Message concernant un accord avec les Etats-Unis sur l'assistance mutuelle en matière douanière		X
Message concernant la ratification du Protocole n° 14 à la CEDH amendant le système de contrôle de la Convention	X	
Message concernant la ratification du protocole facultatif à la convention contre la torture		X
2 ^e rapport de la Suisse sur la mise en œuvre du Pacte international du 16 décembre 1966 relatif aux droits économiques, sociaux et culturels		X
Rapport et message 2005 sur les 91 ^e et 92 ^e sessions de la Conférence internationale du Travail		X

3.2 Sécurité	1 ^{er} semestre 2005	2 ^e semestre 2005
Message concernant la prolongation du mandat de la Swisscoy à partir de 2006	X	
Rapport sur les structures de conduite de l'armée et les rapports de subordination		X
Message relatif aux révisions partielles de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI), du code pénal (CP) et de la loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT), en vue d'y inscrire des dispositions relatives à la propagande incitant à la violence, à la violence lors de manifestations sportives et au racisme		X
Message concernant la révision de la loi sur les documents d'identité		X

Message relatif à l'accord entre la Confédération suisse et la Principauté de Liechtenstein concernant la coopération dans le cadre des systèmes d'information suisses sur les empreintes digitales et les profils d'ADN	X	
Message relatif à la loi fédérale sur l'usage de la contrainte policière dans les domaines du droit des étrangers et des transports ordonnés par une autorité fédérale (loi sur l'usage de la contrainte)		X
Message concernant l'accord entre la Confédération suisse et l'Office européen de police (Europol)	X	
Message concernant le traité d'entraide judiciaire en matière pénale avec le Brésil	X	
Message concernant l'accord de coopération policière avec la Lettonie et la République tchèque	X	
Message concernant la révision de l'accord avec la France relatif à la coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière		X
Message relatif à la modification du Code pénal suisse dans sa teneur du 13.12.2002 concernant la mise en œuvre de l'article 123a Cst. sur l'internement à vie pour les délinquants jugés très dangereux (initiative sur l'internement) et amendements ultérieurs de la réglementation des peines et des mesures	X	

